

Délibération n°2100 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021 :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2021, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2021.

La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Après vote, les membres du Comité Syndical de prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

